

Reçu le 14 MAI 2019



POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal arbitral LAMa/LAA
Schiedsgericht KVG/UVG

Rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg

Tribunal arbitral LAMa/LAA
Rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg

Courrier A

Maître

Valentin Schumacher
Bd de Pérolles 21
Case postale 656
1701 Fribourg

T +41 26 304 15 00
tribunalcantonal@fr.ch
CP 17-1443-9
www.fr.ch/tc

N/réf.: ARB 2016 1/ape (à mentionner dans toute correspondance svp)
V/réf.:

Maître

René Schneuwly
Rue de Locarno 1
Case postale 1431
1701 Fribourg

Fribourg, le 13 mai 2019

santésuisse & Co / Rosette Mürner-Aeschbacher

Maîtres,

En référence à la cause citée sous rubrique, nous vous transmettons ci-joint le devis de la Dresse Zirbs Savigny du 6 mai 2019. A sa lecture, vous constaterez que, suite à une mauvaise compréhension de part et d'autre, elle se base sur l'examen de 10 dossiers par année litigieuse, au lieu des 20 que la soussignée proposait.

Vous avez l'opportunité de vous exprimer sur ce devis dans le cadre du délai qui vous a été imparti le 25 avril 2019.

Nous vous prions d'agréer, Maîtres, l'expression de notre considération distinguée.

Anne-Sophie Peyraud
Présidente

Annexe mentionnée

COPIE

Dr Brigitte Zirbs Savigny
Médecin de famille. Médecine Interne Générale.
Médecines complémentaires intégratives,
Homéopathe AFC
263 rte de St Julien - 1258 Perly/Genève
T : +41 22 771 26 00
F : +41 22 771 10 68
b.zirbs@medecinsdefamille.ch



Recu le 14 MAI 2019

Madame la juge
Anne-Sophie PEYRAUD
Tribunal arbitral LAMal/LAA
Rue des Augustins 3
CP 1654
1701 FRIBOURG

Genève, le 6.5.2019

Concerne : ARB 2016 1/ape

Chère Madame la juge,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 avril et vous en remercie de l'échange téléphonique qui a suivi.

Ci-dessous vous trouverez un devis pour l'expertise analytique de la pratique de Dr Rosette Mürner-Aeschbacher, médecin praticien, au bénéfice d'un AFC en psychosomatique depuis 2006, pour les années 2005, 2006, 2007, 2008.

Je comprends mon mandat comme devant évaluer de manière précise et objective, la pratique de la personne suscitée, en définissant, grâce aux documents fournis et analysés, si sa pratique correspond aux règles de l'économicité en usage dans la profession de médecin de famille dans le canton de Fribourg. Il m'est également demandé d'évaluer le montant facturé de trop, si une surfacturation devait être mise en évidence. Mon travail et mes conclusions seront guidés par les 6 questions posées dans votre courrier du 25 avril.

Préambule :

Après avoir pris des informations auprès de Pharma Suisse, une des associations de pharmaciens Suisse, ainsi qu'auprès de plusieurs collègues pratiquant la Pro-Pharmacie (vente directe de médicaments), il n'est pas d'usage, voire contraire à la loi, qu'un médecin vende des médicaments prescrits par un tiers, ou qu'il vende des médicaments à un patient ne faisant pas partie de sa clientèle. Cet aspect de la pratique devrait éventuellement être vérifié pour le canton de Fribourg durant les années concernées.

Nombre de dossier à analyser : 40 sur 4 ans (2005-2006-2007-2008)

Voici les pièces dont j'ai besoin pour pouvoir établir un diagnostic analytique de la pratique :

- *Dossier médical :*
 1. Notes électroniques ou manuscrites de l'**ensemble** du dossier médical pour chaque patient (pas seulement des 4 ans analysés) pour me permettre de déduire le diagnostic, comprendre la problématique globale des patients et la démarche diagnostique utilisée.

2. Résultats des analyses de laboratoire internes et externes
 3. Tracés ECG et leur interprétation
 4. Rapports des radiographies pratiquées en interne (si installation présente)
 5. Rapports des radiographies et autres examens demandés en externe avec leur rapport respectif
 6. Rapports des spécialistes consultés (cardiologues, dermatologues....)
 7. Rapports d'éventuelles interventions chirurgicales
 8. Ventas et prescriptions de médicaments pour les patients analysés
- *Pièces comptables pour chaque dossier :*
 1. L'ensemble des factures relatives aux consultations du médecin et de la psychologue (si possible en pdf ou électroniques)
 2. Factures de vente des médicaments
 3. Factures des fournisseurs et inventaires des médicaments
 4. Comptabilité pour les années sélectionnées
 5. Statistiques de Santé Suisse pour les 4 années sélectionnées
 6. Marges bénéficiaires appliquées sur la vente des médicaments pendant les 4 années analysées (cette marge peut varier en fonction du médicament et de l'année). Si pas disponible : factures des achats des médicaments chez le fournisseur et prix de vente conseillé
 - *Annexes indispensables pour l'analyse :*
 1. Dossier médical électronique ou manuscrit de la psychothérapeute en relation avec les dossiers sélectionnés
 1. Agenda du médecin
 2. Agenda du laboratoire et éventuellement de la radiologie
 3. Agenda de la psychologue pour chaque année sélectionnée
 4. L'extrait de la loi Fribourgeoise sur la Pro-Pharmacie en vigueur durant les années sélectionnées.
 5. Tarif médical Tarmed pour les 4 années analysées, en pdf
 6. **Valeur du point** médical/technique dans le canton de Fribourg pour les 4 années analysées
 7. Statistiques Santé Suisse pour le médecin expertisé durant les 4 années sélectionnées

Calcul du tarif appliqué à l'expertise :

Tarif privé genevois : de 400 à 450.- /h

Tarif d'un avocat junior genevois: 450.-/h,

Le tarif appliqué pour ce travail d'expertise sera de 400.-/heure.

Un décompte du temps aux 15 minutes sera effectué.

En cas de dépassement du devis maximum ci-dessous, Madame la juge en sera immédiatement informée et le travail interrompu.

Faisabilité de l'expertise :

Pour me permettre d'éclairer certaines questions comptables et médicales, il me serait très utile d'avoir la possibilité de contacter voire rencontrer le médecin concerné par l'expertise en cas de nécessité.

Pour que je puisse rendre une conclusion fiable et de qualité, l'ensemble des pièces demandées doivent être présentes.

Je me réserve le droit d'interrompre l'expertise, si je devais constater que les documents à disposition ne me permettent pas de répondre avec certitude et fiabilité, dans le temps devisé, aux questions qui me sont posées. Dans ce cas, seules les heures effectuées seront facturées.

Evaluation de la durée de travail :

La durée du travail dépendra en grande partie de la qualité des documents à disposition, de la complexité des cas, du nombre de consultations effectuées durant les 4 années sélectionnées, ainsi que du nombre de factures émises par le médecin et pour la psychothérapie déléguée.

Un réel gain de temps peut être atteint si un maximum de documents étaient remis sous forme électronique (factures en pdf, agenda électronique, e-dossier médical, tarif médical et valeur du point).

Si les dossiers/agendas/factures sont manuscrits, l'écriture devait être difficile à déchiffrer, les documents des dossiers mal/pas structurés, les diagnostics et les prescriptions pas explicites ou mis en évidence, le temps de travail serait certainement élevé.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il me paraîtrait judicieux que je puisse consulter les documents afin d'en évaluer la qualité avant d'accepter définitivement le mandat.

En effet, si leur qualité était insuffisante je ne pense pas pouvoir libérer le temps nécessaire pour effectuer avec exactitude la tâche demandée.

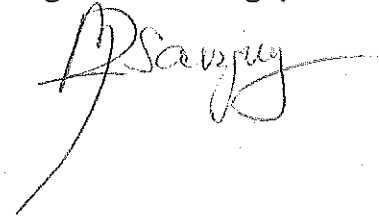
Ci-dessous vous trouverez un calcul approximatif du temps que j'estime nécessaire pour effectuer le travail. « Temps min » est la situation idéale, avec des dossiers bien tenus, des factures classées ou électroniques. « Temps max » est un calcul où les tâches sont très complexes, soit en raison de la qualité des documents, ou de la complexité des cas.

Tâches	complexité	temps min	temps max
Analyse rapide de la qualité des documents présentés. Dans les bureaux de Mme la Juge	Déplacement Genève Fribourg aller-retour depuis mon bureau (4h), analyse des documents (2-4h)	6h	8h
Travaux préparatoires prise en charge des documents, classement et triage des dossiers et factures	faible	5h	10h
analyse médicale de 40 dossiers : diagnostic, démarche diagnostique, examens et traitement	moyenne à grande	1h par dossier 40 h	2h par dossier 80 h
analyse de la pertinence des prestations effectuées et facturées : médecin et psychothérapeute	moyenne	30 min/ dossier 20h	1h par dossier 40 h
analyse des coûts internes et externes induits (en fonction du diagnostic)	moyenne	1 h par dossier 40 h	2 h par dossier 80 h
comparaison dossier/ agenda sur 4 ans	faible	15 min/ dossier 10 h	1 h par dossier 40 h
analyse des coûts globaux facturés / engendrés (aussi coûts externes) ainsi que facturation des médicaments	moyenne à grande	1 h par dossier 40 h	4 h par dossier 160 h
calcul de l'excès de prestations/coûts facturés	grand	1 h par dossier 40 h	2h par dossier 80 h
rédaction du rapport	grand	6 h	15 h
Evaluation du temps de travail		207 h	513 h
Evaluation du coût de l'expertise		82'800.-	205'200.-

Je vous adresse donc le présent document en vous proposant de me contacter s'il est accepté, ceci de manière à ce que je puisse me rendre plus vite à Fribourg pour évaluer la qualité de la documentation et commencer au plus vite.

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse Madame la Juge, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Brigitte Zirbs Savigny

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Zirbs Savigny', with a long, sweeping underline that extends to the left.